Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Alliance Environnement - Plateforme de compostage de Montels (34310)
Projet de traitement de boues industrielles

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale	Alliance Environnement Exploitation
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. Stéphane TRIAIRE – Directeur du pôle valorisation
RCS / SIRET	4 8 9 5 3 3 0 5 9 0 0 1 0 6 — Forme juridique: SAS (société par actions simplifiée)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Autorisation actuelle : Rubrique 2780-2a, compostage de boues de station d'épuration Projet : rubrique 2780-3b compostage d'autres déchets enregistrement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Co-compostage de déchets végétaux broyés et de boues de stations d'épuration provenant de filières industrielles.
Un des 6 casiers de compostage existants sera utilisé pour ces boues.
Types de déchets traités : déchets végétaux broyés et de boues de stations d'épuration – filières industrielles.
Provenance des déchets :
- Déchets végétaux : département Hérault (34).
- Boues autres (filière industrielle) : non défini pour l'instant, mais le principe de proximité sera respecté, en conformité avec les exigences du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) de l'Hérault, adopté le 13 octobre 2014.

Procédés de compostage : inchangés.
Traitement des odeurs et des rejets aériens : inchangés.
Préparation des produits finis : criblage.
Stockages, conditionnements : les composts seront stockés et évacués en vrac (dans le cadre d'un plan d'épandage ou vers une filière de valorisation énergétique).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Du fait d'une évolution de la demande, Alliance Environnement a pour projet d'accueillir sur la plateforme des boues de filières industrielles, pour traitement par compostage avec des déchets végétaux, sans toutefois modifier le volume initial autorisé de 27 000 T/an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ceci se fera sans travaux d'extension : un casier de compostage existant sera utilisé pour la nouvelle filière.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les modalités de réception et de traitement des boues industrielles, les impacts et nuisances potentiels sont décrits ci-après :
Innocuité des boues industrielles
Comme précisé par l'article L541-7-1 du Code de l'Environnement, les boues seront conformes aux valeurs définies dans l'arrêté du 8 janvier 1998.
Mise en place d'une filière de traitement spécifique
Les boues industrielles seront traitées dans une filière spécifique, qui sera mise en place sur le site. Le casier de fermentation n° 1, avec une capacité de 250 tonnes de boues, sera spécifiquement alloué à ces matières dès réception sur site. Lors des étapes suivantes de maturation et de stockage, les andains seront clairement identifiés comme contenant des boues industrielles et labellisés dans notre suivi process de site (voir le plan schématique projet).
La capacité de traitement global restant inchangée, la mise en place de cette filière ne modifiera en aucun point le fonctionnement du site.
Afin d'offrir une traçabilité complète, il est proposé de rester en filière déchets. Le compost produit sera valorisé soit via le plan d'épandage existant (230 ha), soit via une filière de valorisation énergétique. Le plan d'épandage sera spécifiquement associé à la production du compost issu de cette filière.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Dossier de porter à connaissance, dans le cadre d'une ICPE existante soumise à autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Sans objet (pas de travaux d'agrandissement)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

RD 16 – Les Bastides – 34310 MONTELS

Coordonnées géographiques[1] **Long.** __ ° __ ' __ " _ **Lat.** __ ° __ ' __ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __ ° __ ' __ " _ **Lat.** __ ° __ ' __ " _

Point d'arrivée : **Long.** __ ° __ ' __ " _ **Lat.** __ ° __ ' __ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☒ **Non** ☐

Autorisation ICPE et arrêté préfectoraux du 26 juillet 2014 et du 24 mai 2011

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Montels est couverte par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), approuvé par Arrêté Préfectoral le 17 avril 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	ZPS - Etang de Capestang - FR9112016 Directive Oiseaux - 1 km
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Pas de trafic supplémentaire par rapport à l'activité existante
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet ne génère aucun bruit supplémentaire.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	L'installation en place de traitement des odeurs (bâtiment + aspiration + laveuse d'air) reste inchangée. Les déchets traités le seront toujours dans le cadre des 27 000 tonnes initialement prévues par l'arrêté préfectoral (il n'y a pas d'augmentation des tonnages traités). Ces déchets sont moins olfactifs que les boues de step urbaines.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Voir plus haut (odeurs)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les réseaux séparatifs (eaux pluviales, eaux usées sanitaires, eaux usées industrielles) sont en place et en bon état de fonctionnement. Traitement des effluents : le système de traitement en place (débourbeurs – déshuileurs, bassins de stockage, rejet régulé) reste inchangé.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Voir plus haut
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principaux impacts et nuisances sont traités et suivis dans le cadre de l'installation existante (traitement des effluents, traitement et suivi des rejets aériens et odeurs, traitement des déchets, ...).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non (installation existante, aucun projet de travaux d'extension ou de modification du site).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Lunel le, 03.04.2019

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro		Extension		Nom de la voie	
Code Postal		Localité		Pays	
Tél				Fax	
Courriel		@			

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro	130	Extension		Nom de la voie	Rue Clément ADER
Code postal	34400	Localité	LUNEL	Pays	France
Tél	04 67 47 00 24			Fax	
Courriel	s.triaire@alliance-env.fr	@			

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	SAMANI	Prénom	Didier
Qualité	Responsable compostage		
Tél	04 67 47 00 24	Fax	
Courriel	d.samani@alliance-env.fr @		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvraae

Carte 1/25 000

Plateforme de compostage

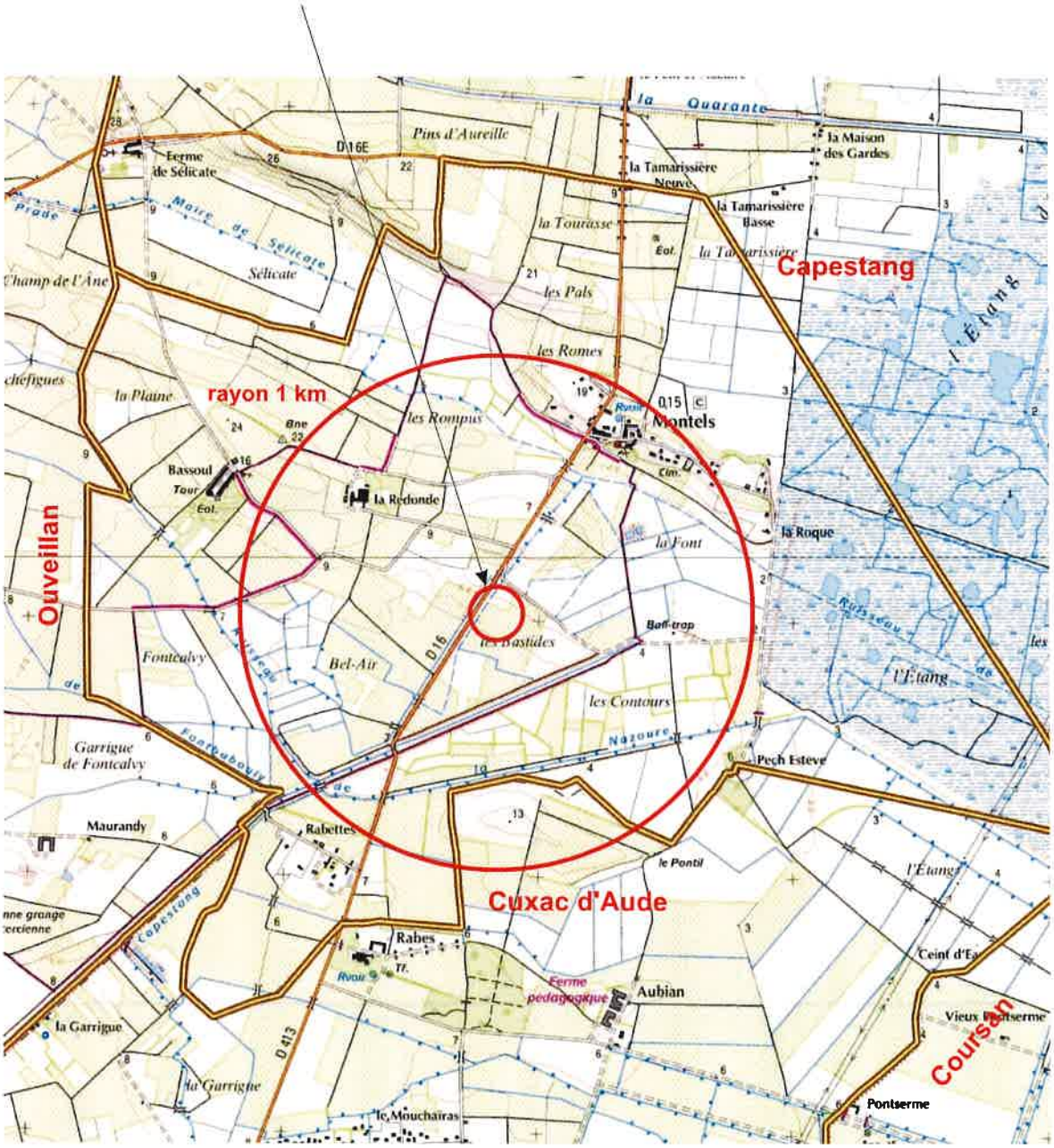

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Extrait Carte IGN - Géoportail
Echelle 1/25 000

Photos aériennes

Photographies - prises le 20 mars 2019

1- Entrée depuis la RD 16

2- Bassins de collecte des eaux

3- Bâche incendie et aire de lavage

Filière spécifique « boues industrielles non dangereuses »

Filière spécifique 3ème étape :
Stockage du compost criblé
(1 500 tonnes)

Filière spécifique 2ème étape :
Maturation et affinage
(3 000 tonnes/ 5 semaines minimum)

Filière spécifique 1ère étape :
Fermentation active dans un casier spécifiquement dédié
(Contenance 250 tonnes de boues – 4 semaines)

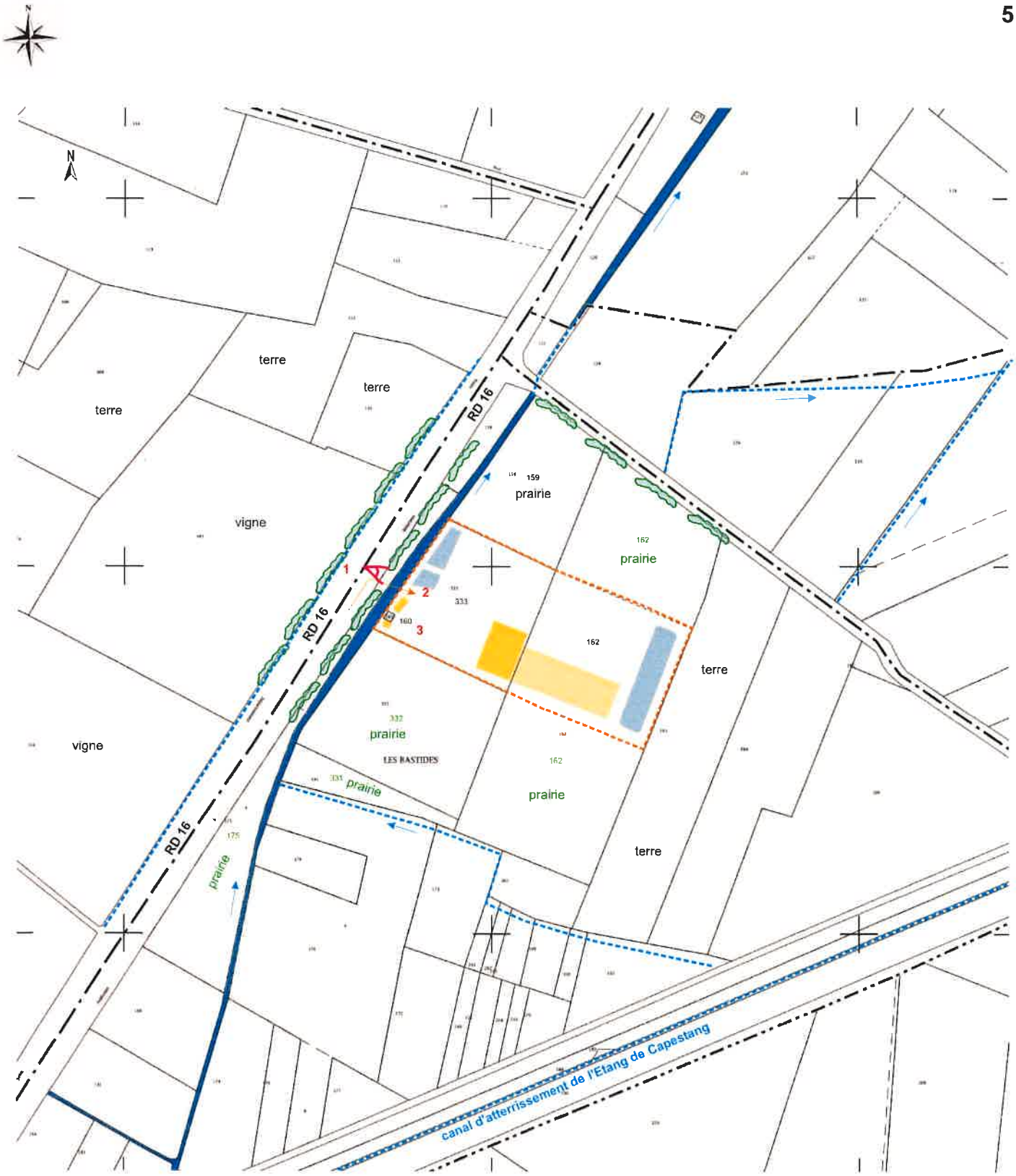

SITUATION CADASTRALE

Commune de Montels
Parcelles A 333, 162 (partie), 160 (17 402 m²)

Ech 1/2500

1 Photo

haies

arbres isolés

limites de l'installation

réseau eaux pluviales

accès et sens de circulation

331 : parcelles d'épandage (plan d'épandage - prairie)

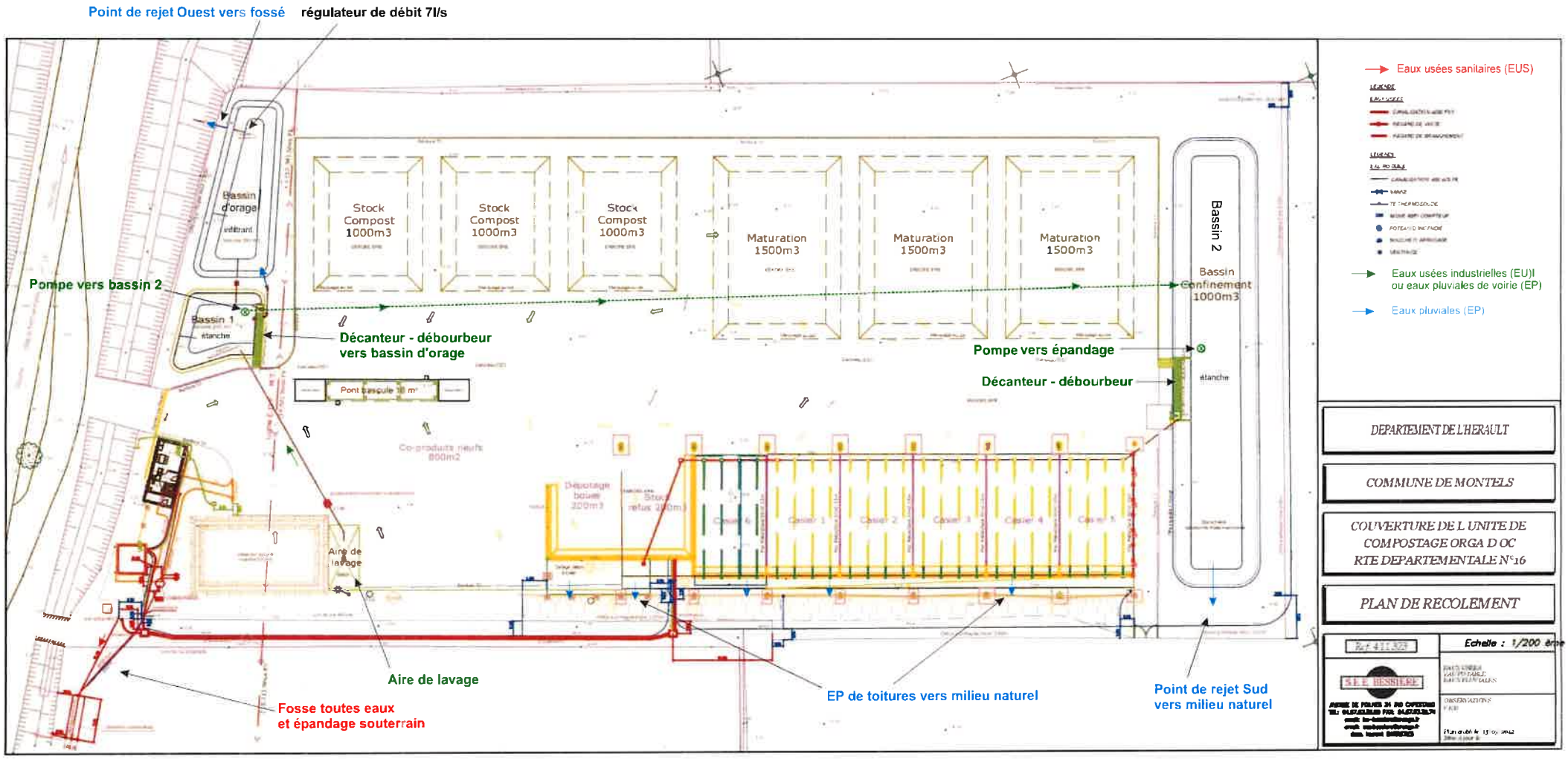

PLAN DES RESEAUX ET DES STOCKAGES

Plan actualisé - mars 2019

ZPS Etang de Capestang
(zone de protection spéciale)

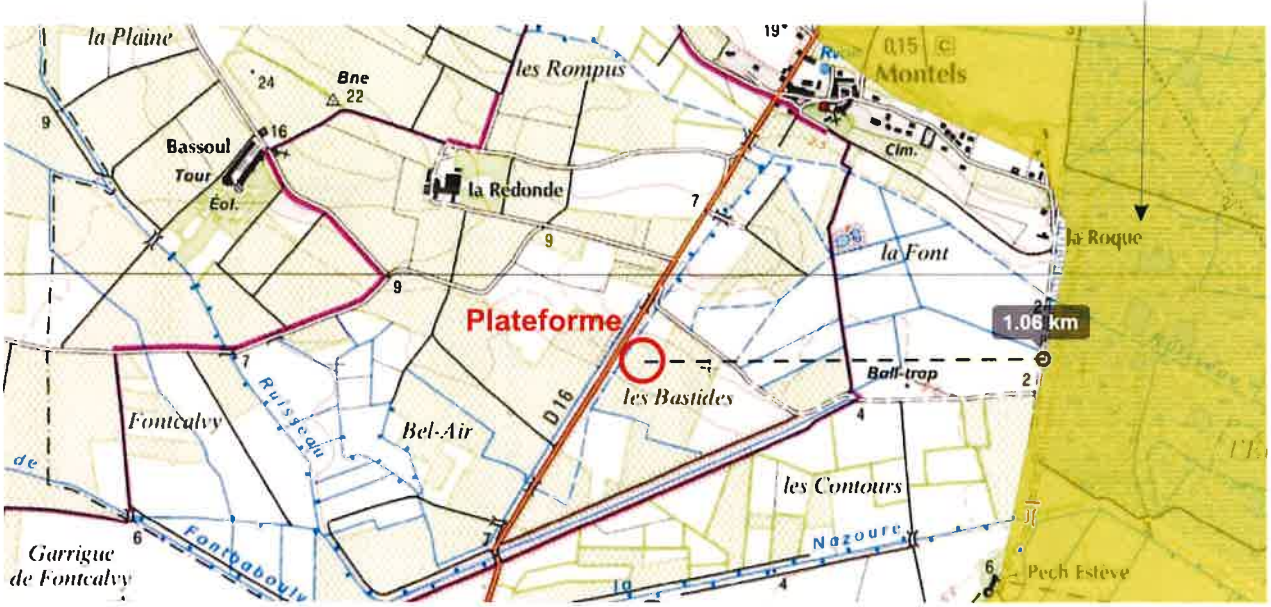

Zones Natura 2000 - Directive Oiseaux

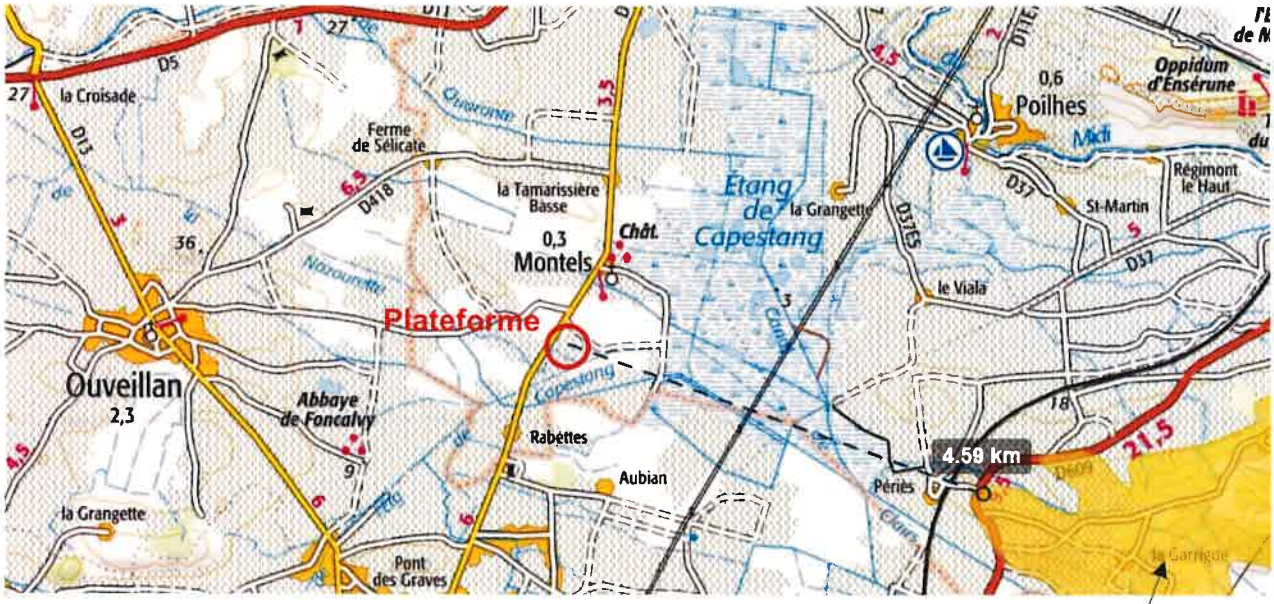

Zones Natura 2000 - Directive Habitats

SIC Collines du Narbonnais
(site d'intérêt communautaire)

LOCALISATION DES ZONES NATURELLES

ET PROTEGEES

ZNIEFF

zones naturelles d'intérêt écologique, floristique, faunistique

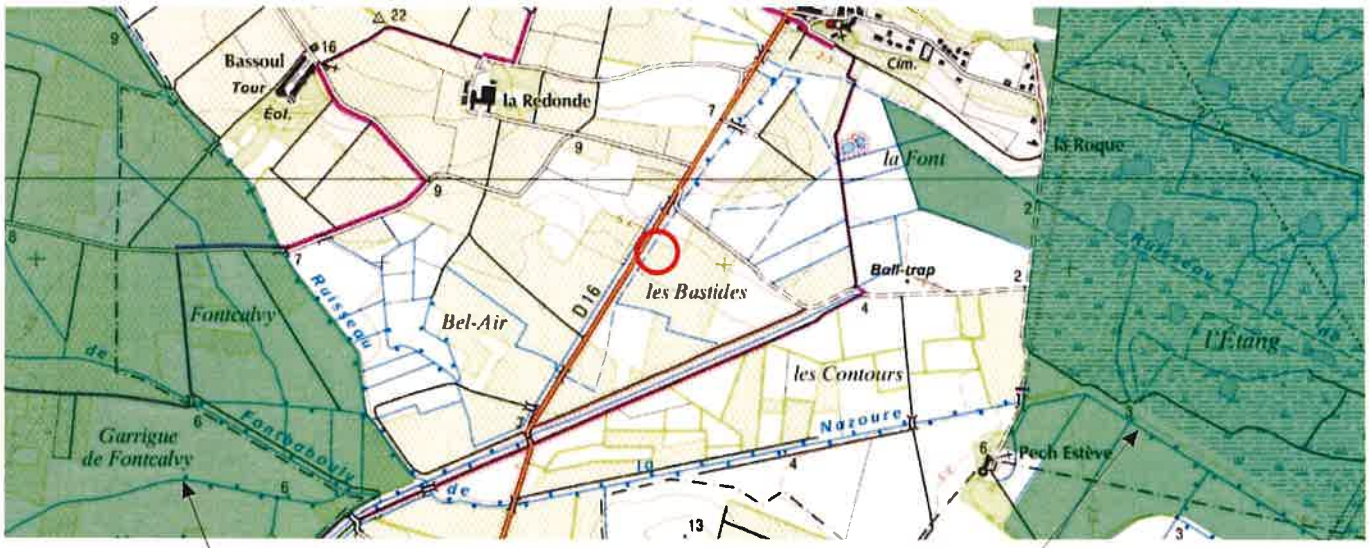

ZNIEFF type I - Etangs de Capestang et de Poilhes - 700 m

ZNIEFF type I - Plaine agricole d'Ouveillan - 870 m

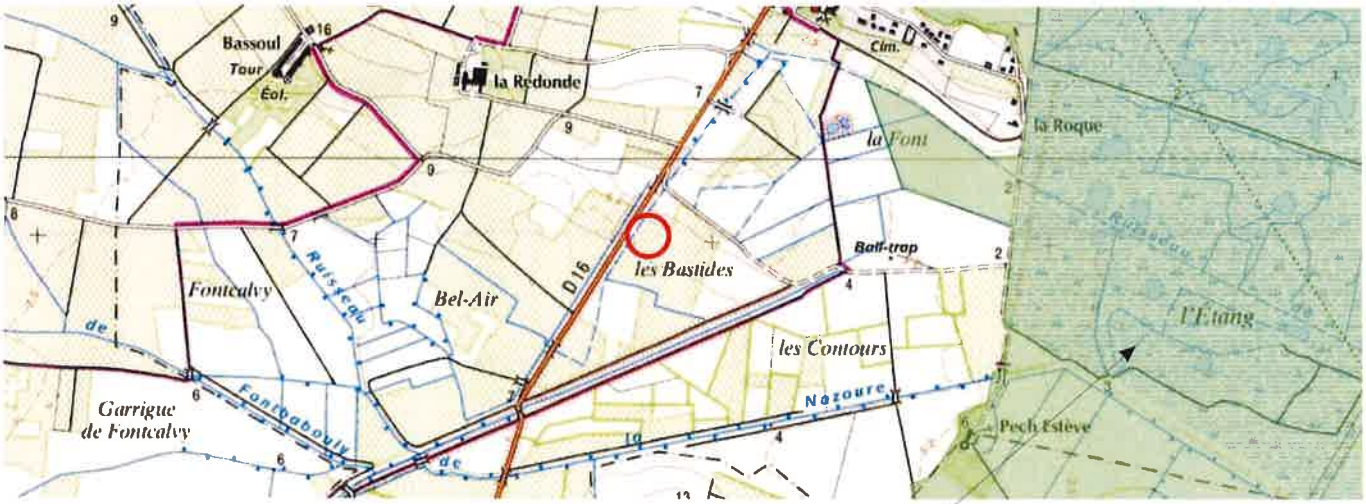

ZNIEFF type II - Basse Plaine de l'Aude et Etang de Capestang - 700 m